



Lundi 28 mai 18h Palais de justice Périgueux



Depuis le 30 mars, les Palestiniennes et Palestiniens se mobilisent en organisant des « marches du retour ». Ils protestent pacifiquement contre les conditions de vie inhumaines à Gaza et réclament le droit au retour. Rappelons que le retour est un droit consacré dès 1948, par **la résolution 194 de l'ONU**.

Les manifestant.e.s pacifiques sont tué.e.s de sang froid par les soldats israéliens, des milliers sont blessés, même les journalistes sont ciblés.

Les forces israéliennes ont **tué au moins 108 Palestiniens** dans l'enclave côtière, et **blessé près de 12 000 personnes**.



Les « snipers » israéliens utilisent des balles explosives. Elles font un petit trou en entrant dans le corps, mais ressortent en laissant une très grande plaie. Elles ont pour effet de détériorer gravement les tissus et de briser les os. L'armée israélienne vise à tuer ou à mutiler des manifestants pacifiques. Des ONG dont Médecins sans frontières ont constaté la gravité des blessures qui souvent requièrent l'amputation des membres.

STOP AUX CRIMES ISRAÉLIENS !

source : MAP

L'année 2018, marque aussi un triste anniversaire, La Nakba (la catastrophe). Ainsi cela a fait 70 ans le 15 mai que plus de 700 000 palestiniens ont été chassés et leurs villages détruits. Depuis la création de l'Etat d'Israël le droit des palestiniens est constamment nié. Nettoyage ethnique, crimes, colonisation, apartheid... font partie de l'histoire constante du peuple palestinien.

**Le monde doit dire stop à cet enchaînement perpétuel de violences.
Le monde doit appliquer le droit dû aux palestiniens.**

Le collectif 24* pour la Palestine appelle les périgourdin-e-s à une MARCHÉ pour :

- **l'arrêt immédiat** de toute agression israélienne et la **levée du blocus de Gaza** ;
- **l'envoi d'une force internationale de protection** ;
- **le retrait** des troupes israéliennes des territoires occupés et **l'arrêt de la colonisation en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est** ;
- **la reconnaissance** des droits nationaux du peuple palestinien et **l'application des résolutions des Nations unies** permettant la coexistence pacifique de deux États dans les frontières reconnues de 1967 ;
- **que la France et l'Union Européenne s'engagent** à faire appliquer ces orientations avec un échéancier contraignant prévoyant des sanctions progressives contre Israël s'il ne s'y conforme pas, d'autant que l'accord d'association Europe-Israël prévoit, dans son article 2, la suspension dudit accord s'il y a non-respect des droits de l'Homme ;
- **que la France reconnaisse immédiatement l'Etat de Palestine**, dans la continuité de son vote de novembre 2012 attribuant à la Palestine le statut d'État observateur non-membre de l'ONU et des votes de l'Assemblée Nationale et du Sénat en 2014 ;
- **la libération immédiate de tous les prisonniers politiques**, notamment celle de Marwan Barghouti, l'une des figures emblématiques de la lutte du peuple palestinien pour la reconnaissance de ses droits.

Informez vous, rejoignez nous. Collectif 24 de soutien au peuple palestinien. Tel : 06.30.98.04.08

* Association Républicaine des Anciens Combattants (ARAC), Association des élus Communistes et Républicains, ATTAC, CCFD-Terre Solidaire, Dordogne-Palestine, Ensemble 24, Europe Ecologie les Verts 24, Femmes Solidaires 24, France Insoumise, FSU24, Jeunesse communiste 24, Parti Communiste Français, UD-CGT24, Mouvement de la Paix 24, Section du Grand Périgueux de la LDH,